

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-531 DU 22 AOUT 2005

Portant Nomination et Promotion à titre
Exceptionnel, Civil et Etranger dans
L'Ordre National du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
 - VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
 - VU le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
 - VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
 - VU la Lettre N° 0937/SGG/C du 29 Juillet 2005 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang du dimanche 31 Juillet 2005, date de sa réception dans l'Ordre, le Révérend Jack GAINES, en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a joué dans le processus de « Réconciliation et Développement » et dans la tenue de la conférence mondiale des maires au Bénin.

Article 2 : Sont nommées et promues à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'officier pour prendre rang du dimanche 31 Juillet 2005, date de leur réception dans l'Ordre, en reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans la 4^{ème} édition du Festival International « Gospel et Racines », les personnalités étrangères ayant marqué le processus de « Réconciliation et Développement » dont les noms suivent :

Messieurs :
- John SMITH
- Marcio BARBOZA
- Ken RUSS

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

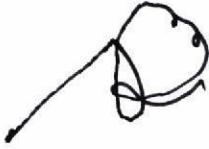
Fait à Cotonou, le 22 août 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Salomon D.E. BOKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTÈRES
18 – GCONB 20 – SGG 4 – DÉPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTÉRESSÉS 4 .